



HOCHSTETT

Bulletin Communal



Décembre
2013

SOMMAIRE

- 2 Sommaire
- 3 Le Mot du Maire
- 4 Le Conseil Municipal
- 5 Travaux et acquisition de terrains en 2013
- 6 Communauté de Commune de la Région de Haguenau (CCRH)
- 7 Communauté de Commune de la Région de Haguenau (CCRH)
- 8 Communauté de Commune de la Région de Haguenau (CCRH)
- 9 Communauté de Commune de la Région de Haguenau (CCRH)
- 10 Le SDEA et l'eau potable
- 11 Budget et compte administratif
- 12 Bilan chiffré 2013
- 13 Bilan chiffré 2013
- 14 Retour sur le passé
- 15 Retour sur le passé
- 16 Elections 2014, Carte d'identité, SICTEU de Mommenheim
- 17 Le fleurissement
- 18 Recommandations utiles du SDIS
- 19 Recommandations utiles du SDIS
- 20 Le Recensement de la population en 2011
- 21 Le Recensement de la population en 2011
- 22 La fête de la Chapelle, la fête des aînés
- 23 Etat civil
- 24 Quelques photos de 2013



*Le Maire, l'Adjoint, au Maire, les Conseillers Municipaux
et le Personnel Communal*

*vous souhaitent de passer d'agréables Fêtes de fin d'Année et vous présentent leurs Meilleurs
Vœux pour l'année 2014.*



Directeur de publication : Clément JUNG
Comité de rédaction : Dany SCHAEFFER - Marie-Paule OSTER – Daniel REISS - Simone SPITZER
Photos : Mairie - Associations
Impression : Action Repro HAGUENAU

Pour préserver l'environnement le bulletin communal a été imprimé sur du papier sans chlore.





Madame, Monsieur, Chers Concitoyens,

Afin de ne pas déroger à une tradition remontant à 1995, nous nous sommes limités en 2013, comme les années précédentes, à la confection d'un bulletin communal annuel. La rédaction et l'élaboration de ce dernier, dont c'est la dix-neuvième édition, est pour moi en cette fin d'année, le moment idéal pour faire le point, au terme d'un exercice riche en activités intervenues dans notre

Commune mais aussi dans notre jeune Communauté de Communes de la Région de Haguenau (CCRH). J'ai également jugé utile de vous livrer d'autres informations qui me paraissent intéressantes à connaître ; je pense notamment, aux recommandations du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ou au fonctionnement de la Commission Locale de Hochfelden en matière d'eau potable.

Tous ces sujets, qu'ils traitent des affaires communales et communautaires ou qu'ils revêtent un caractère plus général, sont développés dans les quelques feuillets composant le présent document que nous nous sommes efforcés de finaliser, l'équipe de rédaction et moi-même, en cette période de l'Avent afin qu'il vous parvienne avant les Fêtes de fin d'Année.

Je remercie le comité de rédaction pour sa participation à la confection de ce bulletin de fin d'année. Je vous en souhaite une bonne réception et surtout une agréable lecture.

Qu'il me soit également permis de profiter de cette tribune pour remercier le personnel communal, Simone, Fabienne et Joseph, pour leur travail accompli comme toujours avec sérieux, compétence, régularité et professionnalisme. Je remercie également mes collègues du Conseil Municipal pour leur participation active aux différentes réunions de travail au courant de l'année 2013 ainsi qu'à toutes celles du présent mandat de six ans qui s'achèvera à la fin du mois de mars prochain.

En raison des règles encadrant la communication des élus en général, et du maire en particulier à l'approche des élections municipales, je limiterai volontairement mon propos et n'évoquerai pas dans cet éditorial, les événements importants intervenus tout au long de l'année tant sur le plan national que sur la scène internationale.

Notre Commune s'est beaucoup développée en 2013 avec l'implantation de 14 nouvelles maisons d'habitation dont les heureux propriétaires ou locataires ont déjà emménagés ou sont sur le point de le faire. A tous les nouveaux arrivants occupant des nouvelles constructions voire des constructions plus anciennes acquises récemment, je souhaite une cordiale bienvenue et une agréable installation à HOCHSTETT, leur nouvelle Commune. Je les invite également à franchir le seuil de notre Mairie pour obtenir des renseignements qui peuvent leur être utiles ; je pense tout particulièrement au fonctionnement de l'Ecole Intercommunale située à BERSTHEIM et au périscolaire dont la cantine est très demandée.

Au cours de l'été prochain, quand tout le monde sera installé, le Conseil Municipal organisera à leur intention une rencontre au cours de laquelle leur sera présentée leur nouvelle municipalité.

Permettez-moi à présent, en cette veille de Noël, de vous souhaiter d'agréables Fêtes de fin d'Année et de présenter à toutes et à tous, et plus particulièrement à nos personnes malades, mes Vœux les plus sincères et les plus chaleureux pour l'Année nouvelle.

Que 2014 vous apporte la Réussite, la Joie et le Bonheur, et surtout une bonne Santé, c'est bien là l'essentiel.



*Joyeux Noël 2013
Bonne et heureuse année 2014
Alles gute zum neje johr*

Votre Maire



LE CONSEIL MUNICIPAL

Au cours de l'année 2013, le Conseil Municipal s'est réuni cinq fois. Voici les principales décisions qui ont été prises :

14 février

- Lotissement « le Coteau » : attribution du lot n°3, d'une superficie de 4.57 ares à la SCI « Consorts STURZEL ».
- CCRH : approbation pour la création d'un Office du Tourisme intercommunal.
- Acceptation d'un versement de 1.900€ de l'Association des Amis de la Chapelle suite aux travaux de ravalement de façade.
- Association Foncière : versement d'une subvention de 4.000€ pour travaux de réfection de deux chemins d'exploitation.
- Renumérotation de la rue du village : versement de la somme de 32€ par véhicule pour renouvellement des 2 plaques d'immatriculation.



25 mars

- Approbation des Comptes Administratifs pour les Comptes « Principal, Assainissement et Lotissement »
- Vote des budgets primitifs pour les Comptes « Principal, Assainissement et Lotissement ».
- Fixation des 3 taxes communales : 4,86% pour la TH, 5,12% pour le Foncier bâti et 20,76% pour le Foncier non bâti. Ces taux sont identiques à ceux votés pour l'exercice 2012.
- Approbation de la dissolution du SIVU « les Amis du football ».

16 mai

- Cession de terrains : acceptation à l'€ symbolique l'acquisition des parcelles de terrain suivantes :
 - Section 1, parcelle n° 63, d'une superficie de 0.33 are,
 - Section 1, parcelle n°107, d'une superficie de 2.71 ares.
- Acquisition de terrains : achat des parcelles suivantes au prix de 16.000€ l'are :
 - Section 1, parcelle n°7, d'une superficie de 1,05 are,
 - Section 1, parcelle n°8, d'une superficie de 0.67 are.
- CCRH : après les élections municipales de 2014, le nombre des Conseillers Communautaires restera fixé à 50 dont 2 pour la Commune de Hochstett. Le bureau sera, comme auparavant, composé du Président et de 6 Vice-Présidents.

26 septembre

- Taxe sur l'électricité : à partir du 1^{er} janvier 2014, son taux passera de 8% à 2%.
- Impayés : une somme de 161,67€ concernant la taxe d'assainissement a été admise en non-valeur.
- Columbarium : uniformisation de la police d'écriture sur les différentes chambres.

10 décembre

- CCRH : approbation du projet « Pôle Gares » de Haguenau comme compétence communautaire.
- Désignation des délégués à la nouvelle Commission Locale d'Assainissement de Mommenheim et environs : le Maire est titulaire, l'Adjoint au Maire est suppléant.
- Travaux : une étude de faisabilité a été confiée au bureau d'architecture EQUINOXE de Pfaffenhoffen pour transformation des locaux de la mairie, transformation et création de 2 logements sociaux.
- Travaux : une étude de faisabilité a été confiée au bureau d'architecture EQUINOXE de Pfaffenhoffen pour la création d'une salle des Fêtes. Ces deux derniers points ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

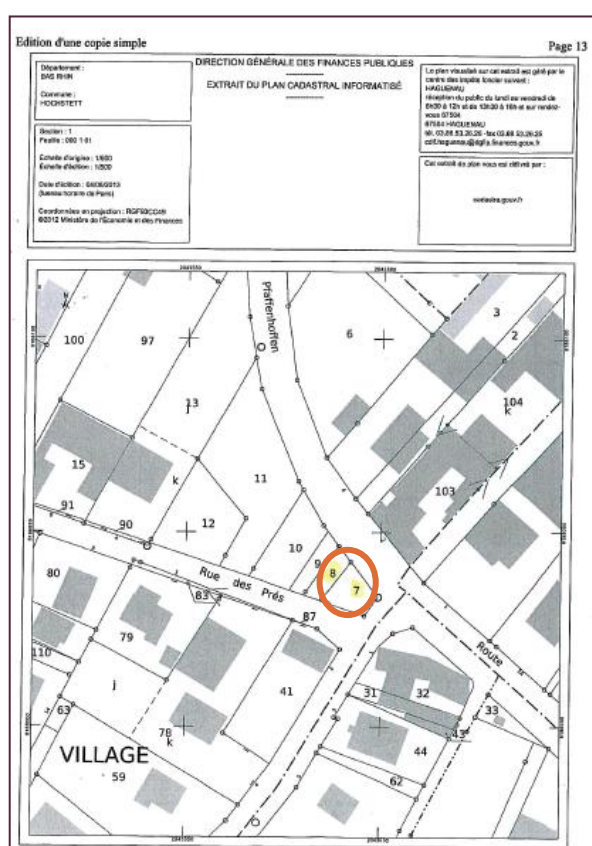


Lotissement Le Coteau

La commercialisation des différents lots (7) est achevée depuis le mois de février 2013. Contrairement à nos prévisions et nos espérances, le permis de construction n'a pas encore été déposé pour le lot n° 3. Compte tenu de ce retard, il nous semblait toutefois opportun d'achever la voirie définitive à l'intérieur même du lotissement, c'est-à-dire dans la rue des merles, afin de ne pas pénaliser les 5 autres riverains qui ont déjà emménagé ou qui devraient le faire très prochainement.



Acquisition d'un Terrain



Dans sa séance du 16 mai dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé d'acquérir les parcelles cadastrées n°7 et n°8 en section 1, d'une superficie de 1,05 are et 0,67 are, appartenant à Monsieur Jean Louis FREY, pour le prix de 16.000€ l'are (cercle orange sur plan).

Cette acquisition devrait permettre à notre Commune de réaménager le carrefour « RD 419/rue du village/rue des prés » qui au fil des années est devenu trop exigu pour une circulation de plus en plus dense, voire même dangereuse.

Dès que la Commune fut propriétaire du terrain, le projet a été soumis à la CCRH dont il incombe désormais la compétence voirie. Dans cet esprit, la CCRH fera les études et assumera financièrement la partie voirie proprement dite. La Commune de Hochstett financera quant à elle les installations annexes telles par exemple, un nouvel abribus.

La date à laquelle (16 mai) ce projet a été décidé par notre Commune, n'a pas permis à la CCRH de l'inscrire au budget 2014 ; aussi les travaux ne démarreront-ils pas avant 2015.

Nous tenons à remercier, Monsieur Jean-Louis FREY, ancien propriétaire et Madame Marie-Thérèse FREY, usufruitière, d'avoir vendu leur potager à la Commune afin qu'elle en fasse bon usage.

Travaux programmés en 2014 et 2015

Comme tout le monde le sait à présent, la compétence voirie (Investissement et Fonctionnement) a été transférée à la CCRH depuis le 1^{er} janvier 2012. Aussi notre Commune propose-t-elle à la CCRH les travaux à réaliser mais n'en maîtrise pas les délais d'exécution.

Ainsi les travaux suivants devraient être réalisés dans cet ordre :

- Réfection en 2014 du bassin de rétention situé rue de la Chapelle
- Aménagement du carrefour RD419/rue du village/rue des prés en 2015.
- Aménagement du Hintererdorfweg en 2015.
- Aménagement de l'impasse privée « LUTZ » dès que la Commune sera propriétaire du terrain.
- Réfection du chemin de Wahlenheim en 2016/2017.



La CCRH va fêter son deuxième anniversaire à l'aube d'une mandature nouvelle et complète de six ans au terme des élections municipales de mars 2014.

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2012, beaucoup de choses ont déjà été réalisées. S'agissant d'actes importants, les décisions passent par trois phases :

- Discussion et mise à plat du sujet voire du projet en commission spécifique qui émet un avis transmis au Bureau composé des Maires des 14 communes et du 1^{er} Adjoint au Maire de la ville de Haguenau.
- Lors des réunions du Bureau, sont évoqués tous les points composant l'ordre du jour de la réunion plénière qui se déroule une dizaine de jours après la tenue de ces dernières.
- Les réunions plénières sont organisées pour les prises de décision, sachant que l'ensemble des points qui figurent à l'ordre du jour ont été sérieusement préparés et mûrement réfléchis en réunion du Bureau et pour certaines en Commissions.

Au cours de l'année 2013, le Conseil Communautaire de la CCRH s'est réuni sept fois.

Voici les principales décisions qui ont été prises :



Le 24 janvier à WINTERSHOUSE

- Vote des budgets primitifs pour un total de 45,8 millions d'€ pour le budget Principal et 4,7 millions d'€ pour celui des Ordures Ménagères.
- Vote des taxes communautaires qui sont les mêmes qu'en 2012 à savoir :
 - Taxe d'habitation, 9,53%
 - Foncier bâti, 0,00%
 - Foncier non bâti, 2,67%
 - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), 19,44%.
- Attribution de Compensation : 5.279.908€ dont 14.796€ pour la commune de Hochstett.

Le 28 mars à SCHWEIGHOUSE sur MODER

- Lancement du projet d'aménagement de la future zone d'activités de la 'SANDLACH EST'.
- Voirie : mise en œuvre de la charte des standards et des choix d'aménagement.
- Voirie : programme des travaux et des réseaux divers pour 2013.
- Institution d'un Office de Tourisme (OT) intercommunal.
- Création d'une Commission Tourisme.
- Accueil petite enfance : convention avec la CAF du Bas-Rhin.
- Abattoir de Haguenau : actualisation des tarifs.
- SDIS : convention suite au transfert de la compétence 'Santé et Sécurité publiques'.
- Mobilier urbain : constitution d'un groupement de commandes et lancement du marché.
- Equipement de protection individuelle : constitution d'un groupement de commandes et lancement du marché.
- Composition du Conseil Communautaire : à l'issue des élections municipales de 2014, le nombre de conseillers et le nombre de vice-présidents resteront inchangés, soit 50 et 6.

Le 30 mai à HUTTENDORF

- Réforme des rythmes scolaires : création d'un comité consultatif composé des représentants de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la CAF, de la CCRH, du Conseil Général du Bas-Rhin, de l'ALEF et des Parents d'élèves.
- Adoption des nouveaux tarifs pour la restauration scolaire et des accueils périscolaires.
- Contrats d'assurances : constitution d'un groupement de commandes et lancement des marchés.



- Actualisation du tableau des effectifs.
- Protection sociale : pour la santé et la prévoyance, le choix s'est porté sur la Convention de Participation.

Le 20 juin à WITTERSHEIM

- Projet « Pôle Gares » : études de libération d'emprises ferroviaires et concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du Passe-Quartier. 5 membres titulaires et 5 membres suppléants ont été désignés pour participer au choix du maître d'œuvre.
- Institution d'une taxe de séjour sur le Territoire Intercommunal.
- Fixation tarifaire pour le camping communautaire.
- Approbation du Compte Administratif et du compte de Gestion 2012.

Le 19 septembre à BERSTHEIM (commune de HOCHSTETT)

- Le projet « Pôle Gares » est reconnu comme compétence communautaire pour tout ce qui concerne le périmètre du pôle d'échanges multimodal. Les statuts seront modifiés.
- Institution d'un OT de Pays et désignation des délégués de la CCRH.
- Mise en place de conventions pour l'itinéraire cyclable et piétonnier à Schweighouse/Moder, pour le réaménagement d'un tronçon de la rue principale à Wintershouse et l'aménagement de l'espace public au niveau de l'îlot Foch de Haguenau.
- Voirie : évaluation des charges transférées et fixation du fonds de concours à la charge des Communes à 25% du coût net HT.

Le 14 novembre à DAUENDORF

- Projet « Pôle Gares » de Haguenau : signature d'un protocole cadre partenarial pour la réalisation du pôle d'échange multimodal.
- OT du pays de Haguenau, Forêt et Terre de Potiers : convention d'objectifs et de moyens d'une durée de 3 ans.
- Orientations budgétaires pour 2014 : 8 millions d'investissements et 2 millions d'emprunts.
- Péricolaire de Schweighouse Sur Moder : constitution d'un groupement de commandes et lancement des marchés.
- Protection sociale : choix des prestataires (MUT'EST pour le lot santé et PUBLISERVICES pour le lot prévoyance).
- Vêtements de travail : constitution d'un groupement de commandes et lancement des marchés.

Le 12 décembre au CAIRE à HAGUENAU

- Décisions modificatives du budget principal et du budget annexe des Ordures Ménagères 2013.
- Vote des budgets primitifs 2014 (budget principal : 48,6M€ et budget annexe des OM : 4,9M€).
- Fixation des taux des 4 taxes communautaires pour 2014: ces taux restent inchangés.
- Adoption des autres tarifs communautaires qui augmentent en moyenne de 0,9 % pour 2014.
- Adoption du programme des voiries pour 2014.
- Adoption de la tarification en baisse des Ordures Ménagères : le cout d'une poubelle de 120 litres bordeau passera de 80,50€ à 76,80€ par semestre pour 6 levées.
- Mise en œuvre d'un programme local de prévention des déchets.

Dès le départ, le Président de la CCRH a souhaité que les Conseils Communautaires soient décentralisés et se déroulent à tour de rôle dans l'ensemble des communes de la CCRH. Fin 2013, toutes les municipalités ont eu l'honneur d'accueillir une fois le Conseil Communautaire au sein de leur Commune. Ainsi le 19 septembre dernier, ce fut le tour de la commune de HOCHSTETT. Ne disposant pas de local suffisamment grand, la réunion s'est tenue à BERSTHEIM, dans la grande salle du centre socio-culturel de l'ancienne Com/Com Au Carrefour des Trois Croix.



Lors de ces réunions il est de tradition que le Maire qui reçoit, présente sa Commune. Voici donc les paroles adressées à l'assemblée par le Maire de Hochstett lors de son mot d'accueil.

« Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Vice-Présidents, Monsieur le Directeur Général, Messieurs les Directeurs Adjointes, Chères collègues du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal de Hochstett. Mesdames et Messieurs, entendez par là, le représentant de la Presse, Brigitte STEINMETZ et bien sûr pour ne pas l'oublier, Marie-Anne qui se reconnaîtra.

Permettez-moi de vous saluer toutes et tous bien chaleureusement ici à Berstheim.

BERSTHEIM, lieu chargé d'histoire dont nous retiendrons en cette année 2013 deux grands évènements :

Le premier évènement est vieux de 220 ans, et remonte exactement au 2 décembre 1793 où se déroula non loin d'ici la célèbre bataille de Berstheim au cours de laquelle s'affrontèrent les Républicains et les troupes Royalistes de Condé ;

Je ne vais bien sûr par vous narrer le déroulement de cette bataille puisque Alphonse pourrait vous en parler beaucoup mieux que moi et ce des heures durant. Toujours est-il qu'à l'exception de 4 maisons sur 65, le village de Berstheim fut totalement anéanti ; de ce désastre il nous reste depuis 1993 un nom, la rue Gouvion Saint Cyr. Gouvion Saint CYR, Maréchal de France, qui à la tête des Républicains, gagna le conflit sur les royalistes vers la mi-décembre de la même année. GOUVION Saint Cyr fut élevé à la dignité de Maréchal d'Empire le 27/08/1812 lors de la campagne de Russie et eu le lourd privilège de signer l'ordre de livraison de Napoléon aux Anglais en 1815 alors qu'il fut durant 3 mois, ministre de la guerre sous Louis XVIII.



Le deuxième évènement que je ne peux passer sous silence ce soir est le 20^{ème} anniversaire de l'inauguration de ce complexe dont mes trois collègues de l'ancienne COM/COM et moi-même sommes très fiers :

- *OUI fiers d'avoir osé en 1992 nous lancer d'abord à 3, puis à 4 communes dans cette aventure qui n'était pas gagnée d'avance,*
- *OUI fiers d'avoir mis sur place une école primaire rurale modèle, dotée dès la rentrée 1993 d'un périscolaire géré au début bénévolement par une poignée d'élus. Je peux même affirmer qu'en milieu rural, c'était une première ou presque.*
- *OUI fiers enfin d'avoir pu céder le 1^{er} janvier 2012 à la nouvelle CCRH des bâtiments correctement entretenus, donc du solide, du concret, pour lesquels, notre modeste population forte de 1500/1600 habitants a été mise à contribution durant toute cette période. Je rajouterai que des différents emprunts contractés depuis 1992, il ne restait plus que quelques 170€ à rembourser au moment de la fusion, et pour moi cela reste une véritable prouesse.*

Assez parlé de Berstheim, revenons à nos moutons, c'est-à-dire à la Commune de HOCHSTETT où je n'ai malheureusement pas pu vous accueillir faute d'une salle suffisamment grande. Il est vrai qu'avant le 1^{er} janvier 2012, cette salle et ce complexe étaient un peu les nôtres et je ne manquai jamais de le rappeler à mes concitoyens lors de la rencontre annuelle des Aînés. A présent c'est un peu plus compliqué et rien que réserver cette salle pour cette réunion fut un vrai parcours du combattant. Je ne suis ni Hochstettois, ni même Bas-Rhinois et n'ai donc pas de profondes connaissances des origines ancestrales de ma commune. Toutefois en me documentant un peu, j'ai réussi à trouver quelques profondes et solides racines. D'une superficie de 213 ha, d'une altitude comprise entre 172 et 217 mètres, le village est cité pour la première fois sous l'appellation HOHESTEDEN, de HOCH (haut ou ancien en vieil allemand) et STATT (endroit) dans un document de 1 147 qui évoque la grange dimière de l'abbaye de NEUBOURG. D'autres autorités cléricales y ont des possessions, telle l'abbaye de SCHWACHZACH également propriétaire à Berstheim, qui cède ses biens en 1 347 à Heinze von Hoehstetten, un bourgeois de Haguenau. (Nous étions donc déjà étroitement liés à Haguenau à cette époque lointaine, lien qui a peut être facilité notre adhésion à la CCRH). L'existence d'une église, filiale de Berstheim, est attestée au XII^{ème} siècle. En 1666, elle est signalée sous le patronage de Ste Gertrude ; l'église actuelle date de 1777 ; elle fait encore partie à ce jour de la paroisse de Wahlenheim. HOCHSTETT, pour autant que j'ai pu remonter le temps, a toujours été une « Commune » mais n'a jamais été une paroisse, d'où l'absence de presbytère et forcément d'un curé, même à l'époque où ils furent encore très nombreux. En 1648, sous Louis le quatorzième, le village d'empire devint village royal. La plupart des maisons anciennes datent du 19^{ème}, et du 20^{ème} siècle et sont correctement entretenues.



De 1840, date du cadastre napoléonien, (Napoléon en avait jeté les bases 30 ans plus tôt) à 1960, le village ne s'est quasiment pas agrandi et comptait alors 24 maisons, appelées « fermes » d'importance très inégale. Sa croissance a vraiment commencé dans les années 70 avec 151 habitants en 1975 contre 115 en 1962. La population officielle établie par l'INSEE au 1^{er} janvier 2013 est de 322 habitants. Ce chiffre devrait pourtant croître un peu en 2014, puisque en 2013, 12 maisons ont déjà été construites et 13 autres permis ont été accordés.



HOCHSTETT est également connu, et ce depuis 2003, pour son Accueil de Jour pour Personnes Agées. Gérée sous forme d'association, l'AJPA, d'une capacité d'environ 15 personnes, et la mise en place de l'ensemble des services à domicile, « Les FOURMIS », emploie une vingtaine de personnes dont un kiné et un médecin à temps partiel. A côté de ce Centre d'Accueil, peu d'emploi directs : on peut citer un électricien qui travaille seul, un agriculteur qui fait travailler quelques saisonniers pour la récolte des asperges et des endives, un bureau d'études énergie-chauffage, un commerce de voitures à temps partiel et un garagiste. Comme pour ses voisins du canton, la vocation principale de notre village a toujours été agricole. Il reste à ce jour 4 exploitants dont 2 producteurs laitiers.

Depuis 1995, date de mon élection en tant que maire, nous avons réalisé une quinzaine de projets significatifs dont 2 lotissements communaux, l'intégralité de la voirie, d'où la note R1 attribuée par la société IMMERGIS, ainsi que tout l'assainissement, inexistant auparavant. Mais si vous me demandiez, quel projet je retiendrai au terme de mes 3 mandats successifs, je répondrais sans hésiter « la réfection de notre petite chapelle ». La Chapelle de Hochstett appartenait jusqu'en 2005 à une ancienne famille du village ; depuis cette date elle est propriété de la Commune sur un terrain de 4 ares.

Deux mots sur cette chapelle que la plupart d'entre vous connaissent. Aux autres je signale qu'ils peuvent la visiter tous les dimanches d'avril à novembre mais aussi et surtout lors de notre désormais fête annuelle qui en 2014 aura lieu le 22 juin en fin d'après-midi. C'est Jean OSTER, né à Hochstett en 1787 et décédé à Batzendorf en 1876 auprès de sa nièce, qui l'a construite en 1822. Cela s'est fait suite à un vœu effectué lors de la terrible retraite de Russie au début de l'hiver 1812 ; il a fait partie des 10% de survivants et avait 25 ans à son retour en France et en Alsace.

Entièrement saccagée au début des années 2000 (sol en grès rustique arraché et emporté en deux nuits, fenêtres brisées, tuiles cassées) nous l'avons remise en état et ce en partie avec l'aide d'une poignée de bénévoles : c'est ce qui fait son charme et notre fierté.

Avant d'arriver à cette chapelle, on passe à côté d'une petite colline appelé « ERZBUCKEL » et d'une prairie formant une espèce de dépression. La terre a été creusée dans l'une et entassée sur l'autre pour en extraire du minerai de fer, certainement plus pauvre encore que la minette de Lorraine. Cette extraction, sans doute de courte durée, a dû se passer au 18^{ème}, peut-être même au 17^{ème} siècle.

La deuxième richesse de notre sous-sol est bien entendu le pétrole, exploité du côté du carrefour Au Trois Croix jusqu'au milieu des années 50 tout comme à Berstheim et à Wittersheim. Nous ne sommes donc pas si pauvres que cela et si un jour l'Etat ou la CCRH devaient nous lâcher, nous pourrions toujours nous rabattre sur nos matières premières.

Pour venir ici, certains d'entre vous ont forcément emprunté la D419 qui traverse notre village. Sachez simplement que selon un comptage effectué par les services de l'Etat en 2008, environ 7.000 véhicules empruntent quotidiennement cette voie ; si vous en êtes, j'espère que vous ne faites pas partie du 1% qui frôle le 100km/h en plein milieu du village.

Veillez m'excuser d'avoir été un peu long, mais voilà tracé en quelques minutes, un rapide aperçu de HOCHSTETT qui vous permet de mieux connaître cette Commune où j'habite depuis 31 ans et que je m'efforce de servir de mon mieux depuis 18 ans.

Merci de votre attention.

A présent je repasse la parole au Président et vous souhaite à toutes et à tous une fructueuse réunion.»

A l'issue de la réunion, la Commune de Hochstett a servi à l'ensemble des membres présents l'apéritif et une collation appréciée de tous d'après les échos recueillis (jambon, salades et tartes aux quetsches faites maison).



Protection du champ captant

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, le SDEA entreprend depuis plus de 20 ans un ensemble de mesures pour protéger le champ captant de Mommenheim-Wingersheim. L'objectif est de réduire significativement l'utilisation de produits phytosanitaires et de garantir une qualité d'eau irréprochable.

Depuis 1990, alors que l'eau potable frôlait dangereusement le seuil autorisé de certaines substances comme la teneur en azote, des mesures ont été prises pour protéger les 7 puits du champ captant de Mommenheim-Wingersheim des pollutions chimiques (épandage d'engrais azotés et utilisation de produits phytosanitaires). Ainsi la mise en place de conventions volontaires avec les agriculteurs exploitants les terrains à proximité des puits dans un périmètre de 160 ha, a progressivement permis de remettre en herbe ces terrains qui, il y a quelques décennies encore, étaient des prairies naturelles. Il va sans dire que l'exploitation actuelle de ces surfaces sans utilisation excessive d'engrais a une incidence financière non négligeable sur le prix de l'eau en raison des dédommagements versés aux exploitants pour pertes de revenus.

Parallèlement, le SDEA a mis en place en 2002 une mission d'animation - *la protection des eaux souterraines* - pour travailler avec les utilisateurs et les distributeurs de produits phytosanitaires et d'engrais azotés (monde agricole, communes et gestionnaires de voiries, particuliers...). L'objectif étant de modifier les pratiques de chacun et de reconquérir la qualité de la ressource en Eau. Ce faisant, le Syndicat des Eaux pourra distribuer, sans traitement ni surcoût supplémentaire, une eau de bonne qualité et préserver ce patrimoine pour les générations futures.

La Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin et le SDEA mènent depuis août 2013 une expérimentation sur certaines prairies dégradées du champ captant de Mommenheim afin de connaître le meilleur itinéraire technique pour une remise en état durable des prairies dégradées et de maintenir ainsi la protection du champ captant. Trois solutions techniques sont testées avec différents travaux du sol. A la fin de l'expérimentation, c'est-à-dire au printemps 2014, la technique la plus concluante et la mieux adaptée sera retenue pour la remise en état des prairies dégradées.



La production d'eau potable : une véritable Usine



La station de traitement de Mommenheim est la première installation en France de déferrisation et de démantanisation sur un mode biologique : un filtre à sable favorise le développement des bactéries qui se nourrissent du fer et du manganèse et le dégradent. Grâce aux travaux de rénovation entrepris dans la station de Mommenheim en 2012 (1,4 M€), celle-ci est désormais en mesure de déployer tout son potentiel de production d'eau potable qui se chiffre à 6 500 m³ par jour en moyenne, pour alimenter un secteur compris entre Hochfelden et Schalkendorf en passant par Mommenheim, soit 53 communes regroupant une population d'environ 35.000 habitants.

Conclusion

La production et la distribution d'eau potable saine, dépourvue de nitrates et de matières minérales telles le fer et le manganèse ne se fait donc pas d'un simple pompage et d'une redistribution dans les réseaux des différentes communes. En amont beaucoup de précautions environnementales et de travaux sont nécessaires pour que coule dans nos robinets une eau qui peut certes paraître chère, mais dont le coût, au vu de l'ensemble des traitements qu'elle nécessite, est entièrement justifié.

Il serait souhaitable afin de mesurer la complexité des différents modes de traitement, que chaque consommateur puisse un jour visiter cette station de traitement comme ce fut le cas le 23 novembre dernier pour les élus ayant bien voulu participer à la visite des lieux, organisée à l'initiative de M. Bernard INGWILLER, président de la Commission Locale de HOCHFELDEN, ex Syndicat des Eaux.



BUDGET ET COMPTE ADMINISTRATIF

Comme dans la plupart des entreprises, la fin de l'année civile est, pour les collectivités territoriales, la date choisie pour arrêter et présenter les comptes. Nous vous proposons donc, comme les années passées, un point complet de la situation financière de notre Commune pour l'année 2013 :

- sur la page intérieure du présent bulletin, il vous est possible de comparer, poste par poste, les chiffres du budget 2013 ainsi que les sommes réellement engagées, tant en dépenses qu'en recettes, au cours du même exercice.
- sur le tableau ci-après, l'évolution depuis 2008, de la trésorerie disponible et de la dette au 31 décembre de chaque année.

Année	31/12/08	31/12/09	31/12/10	31/12/11	31/12/12	31/12/13
Dette	0	0	0	0	0	0
Avoirs	251 018	336 936	371 300	313 146	426 547	531 102

Points budgétaires à préciser

Les taxes communales

Les taux cumulés (Commune + CCRH) des taxes communales qui avaient très sensiblement diminués en 2012, sont restés inchangés en 2013 tant au niveau communal qu'au niveau communautaire. Voici un tableau comparatif des taxes communales de notre Commune et une moyenne de celles pratiquées au niveau départemental et national (en%).



Année 2013	Hochstett	Moyenne Départementale	Moyenne Nationale
Taxe d'Habitation	4,86	27,60	23,83
Foncier bâti	5,12	16,34	20,04
Foncier non bâti	20,76	60,66	48,79

Redevance Assainissement

En 2013, notre contribution au SICTEU par habitant a nettement baissé par rapport à 2012. Compte tenu des résultats financiers plutôt encourageants enregistrés au niveau du SICTEU de MOMMENHEIM, ce dernier a décidé fin décembre 2012 de réduire d'environ 10% la contribution des Communes membres pour l'exercice 2013. Cette dernière a ainsi passé de 68€ HT à 61€ HT soit 65,27€ TTC par habitant. Nos propres taux de prélèvements n'ont pas subi de modification en 2013 et ce pour la quatrième année consécutive, ils s'établissent comme suit :

- un forfait annuel de 75€ par foyer,
- une taxe de 0,95€ par m³ d'eau consommée.

Ces taux ont été reconduits pour 2014, lors de la réunion du Conseil Municipal du 10 décembre 2013.

Redevances Ordures Ménagères

Cette compétence relève depuis deux ans déjà de la CCRH. Si en 2012, année transitoire, les tarifs pratiqués étaient encore ceux décidés par les communes pour 2011, les tarifs pratiqués en 2013 étaient les suivants :

- petite poubelle à couvercle bordeau : 80,50€ par semestre pour 6 levées + 3€ par levée supplémentaire.
- grande poubelle à couvercle bordeau : 101,50€ par semestre pour 6 levées + 4,80€ par levée supplémentaire.

Taxe sur l'Electricité

Le 4 septembre 1977, le Conseil Municipal a instauré une taxe sur l'électricité ; depuis cette date, son taux de 8% s'applique à 80% du HT de la facture « électricité » sauf aux « autres taxes » prélevées par l'ES. Le Conseil Municipal, lors de la séance du 26 septembre 2013, a décidé de réduire ce taux et de le ramener à 2% à compter du 1^{er} janvier 2014. Il a toutefois été précisé durant cette même séance que ce taux pourra être revu à la hausse si les finances de la commune l'exigeaient, comme ce fut le cas lors de son instauration en 1977. Cette baisse compensera en partie la hausse tarifaire prévue progressivement par l'ES pour les prochaines années.



Section investissement

Dépenses en euros

	Budget	Réalisé
Acquisition de terrain	55 000	28 843,08
Travaux de voirie et assainissement	38 250	1 435,20
Bâtiments publics	367 600	1 264,17
Autres immobilisations	10 000	937,46
Remboursement caution	400	0,00
Amortissement subvention	5 350	5 349,95
Dépenses imprévues	4 500	0,00
Déficit 2012	9 721	9 721,33
TOTAL	490 821	47 551,19

Excédent d'investissement

31 173,58



Section fonctionnement

Dépenses en euros

	Budget	Réalisé
Charges à caractère général	62 350	16 652,13
Salaires et Indemnités	36 350	31 212,75
Contribution versée au SICTEU	21 500	21 016,94
Reversement à l'Agence de l'Eau	5 300	2 537,00
Subvention allouée à l'AF	4 000	4 000,00
Reversement Taxes Communales (GIR)	13 257	13 257,00
Autres Amortissements	11 300	11 291,17
Virement à la section « Investissement »	412 659	0,00
Dépenses imprévues et titres annulés	4 170	161,67
TOTAL	570 886	100 135,66



Excédent de fonctionnement 2013

499 928,76

Excédent global 2013

531 102,34

Section investissement

Recettes en euros

	Budget	Réalisé
Remboursement TVA 2011	27 895	24 140,84
Encaissement TLE et TA	8 000	15 018,55
Encaissement caution	400	0,00
Subvention Agence de l'Eau	0	1 127,00
Participation pour Voie et Réseaux (PVR)	20 000	16 579,30
Autres amortissements	11 300	11 291,17
Virement de la section « Fonctionnement »	421 659	0,00
Excédent 2012	10 567	10 567,91
TOTAL	490 821	78 724,77



Section fonctionnement

Recettes en euros

	Budget	Réalisé
Chasse et autres concessions	1 150	2 973,13
Location appartement et fermage	6 000	6 053,41
Redevance assainissement	23 000	22 129,12
Redevance assainissement pour Agence de l'Eau	5 000	4 622,68
Impôts locaux	25 872	24 818,00
Indemnité pylônes et taxe sur l'électricité	18 000	20 225,90
Dotations de l'Etat	36 724	54 454,16
Participations réseau d'assainissement	7 700	6 600,00
Compensation communautaire (CCRH)	16 092	16 092,00
Produits exceptionnels	300	11 046,72
Amortissement subvention	5 350	5 349,95
Excédent 2012	425 698	425 699,35
TOTAL	570 886	600 064,42

Réalisé : dépenses et recettes engagées au 20 décembre 2013

RETOUR SUR LE PASSE

Les deux pages suivantes, vous permettront de vous replonger quelques instants dans un passé récent ou lointain. Vous pourrez ainsi découvrir, quelles furent les personnalités civiles et religieuses qui, deux siècles durant, ont administré notre Commune, y ont éduqué nos enfants tantôt en langue allemande, tantôt en langue française ou y ont exercé leur ministère du culte au sens large du terme.

Les Maires et les ADJOINTS au Maire de HOCHSTETT

DATE	ANNEE	MAIRES	ADJOINTS AU MAIRE
10 messidor	1804	ROHRY Antoine	ADAM Jacob
8 avril	1808	OSTER Diebold	ADAM Jacob
	1812	ADAM Jacob	
12 mai	1816	SCHNEIDER Jean	KLEINKLAUSS
1er juin	1821	SCHNEIDER Jean	KLEINKLAUSS Joseph
4 décembre	1831	SCHNEIDER Jean	KLEINKLAUSS Joseph
28 juillet	1837	SCHNEIDER Jean	ADAM Antoine
23 août	1840	SCHNEIDER Jean	ADAM Antoine
21 décembre	1842	ADAM Antoine	SCHNEIDER Antoine
24 octobre	1846	OSTER Joseph	ADAM Antoine
8 décembre	1871	OSTER Joseph	SCHNEIDER Georges
11 juillet	1878	SCHNEIDER Georges	WEIBEL Frantz-Anton
5 avril	1880	WEIBEL Frantz-Anton	SCHNEIDER Nicolas
16 août	1891	WEIBEL Antoine	JUNG Nicolas
30 octobre	1892	OSTER Nicolas	JUNG Nicolas
octobre	1900	WEIBEL Andréas	KLEINKLAUS Joseph
17 janvier	1917	KLEINKLAUS Joseph	
	1918	OSTER Léon	
10 décembre	1919	OSTER Léon	ROTHAN François
21 mars	1921	ROTHAN François	FREY Pierre
21 mai	1935	WEIBEL Joseph	OSTER Alphonse
7 octobre	1945	WEIBEL Joseph	OSTER Jean
29 octobre	1947	WEIBEL Joseph	OSTER Jean
7 mai	1953	OSTER Jean	KLEINKLAUS Antoine
15 mars	1959	OSTER Jean	KLEINKLAUS Antoine
14 mars	1965	OSTER Jean	KLEINKLAUS Antoine
4 janvier	1970	OSTER Jean	FREY Paul
26 mars	1971	WEIBEL Antoine	FREY Paul
26 mars	1977	WEIBEL Antoine	SCHOTT Louis – HEITZ Eugène
11 mars	1983	WEIBEL Antoine	SCHOTT Louis – HEITZ Eugène
17 décembre	1983	JUNG Bernard	SCHOTT Louis – HEITZ Eugène
24 mars	1989	JUNG Bernard	OSTER Jean-Marie – SCHOTT Louis
25 juin	1995	JUNG Clément	PFLUMIO Gaby
6 juin	1997		PFLUMIO Gaby – SCHAEFFER Daniel
18 mars	2001	JUNG Clément	PFLUMIO Gaby – SCHAEFFER Daniel
30 septembre	2003		SCHAEFFER Daniel
16 mars	2008	JUNG Clément	SCHAEFFER Daniel



Les Instituteurs et les Curés de HOCHSTETT

La liste des Instituteurs ayant enseigné à HOCHSTETT a pu être reconstituée grâce aux recherches faites par l'instituteur Edouard FOESSER en 1898 et à la « Schul-Chronik ». On remarquera que seules deux institutrices ont œuvré dans notre commune au cours de ces deux siècles. A partir de la rentrée 1993, notre école fut fermée ; depuis cette date, nos enfants fréquentent le regroupement scolaire de BERSTHEIM avec les enfants de Berstheim, Wahlenheim et Wittersheim.

S'agissant des Curés, la paroisse de Hochstett, une annexe de celle de Wahlenheim, a durant la période citée ci-dessous, toujours été desservie par les Curés de la paroisse de Wahlenheim où se trouvait d'ailleurs le Presbytère. Depuis 1988, Hochstett fait partie de la Communauté de paroisses des Trois Croix dont le siège est à Batzendorf ; ce regroupement compte 10 clochers dont 8 paroisses et 2 paroisses annexes.

ANNEE	INSTITUTEURS	ANNEE	CURES
An 8	STEINER Franz-Joseph	1782-1792	DUBOCQ
An 10	BERTSCHI Martin	1802-1807	FRINDEL Antoine
An 12	WENDLING Joseph	1806-1814	LORENTZ Jean-Michel
1808-1817	ESCHENLAUER Ignaz	1814-1822	RAPP Hyppolyte
1821	HUBER Johan	1823-1827	HUBER André
1823	LEY Joseph	1823-1827	STEINBACH Marcile
1847	MICHEL Anton	1827-1830	KNOBEL François
1849	BECK Karl August	1830-1834	WEBER Laurent
1851	BAUER Joseph	1834-1850	BAURINGER Louis
1859	VOLKRINGER Ignaz	1850-1857	FRAAS Jacques
1862	RODANGE Franz-Joseph	1857-1866	MULLER Franz-Joseph
1864	MATERN Léo	1866-1879	BAUMULLER André
1866	DUFFNER Grégor	1879-1888	DELSOR Nicolas
1869	SPECHT Jean-Jacques	1888-1900	HARTNAGEL Auguste
1873	IRR Emil	1900-1910	FRITSCH Alphonse
1878	GOETZ Johan	1910-1922	GOEPP Georg
	HAEMMERLE Margarethe	1922-1929	SCHOCH Raymond
1879-1881	THOMANN François	1929-1932	GREYENBUHL
1889	WIRRMANN Franz-Anton	1932-1951	MATTER Joseph
1894	CHARTON Johan-Baptist	1951-1975	OBERLE Paul
1896	BINDER Georg		<u>Administration de Brumath</u>
	FOESSER Georg	1975-1978	VIX Michel
1898	EBER (Bernolsheim) assure l'interim	1978-1979	BRUNAGEL Thomas
1905	FOESSER Edouard	1979-1986	STURZER Michel
1913	HUFFENUS Joseph	1986-1988	HAUMESSER François
1920	ROOS		<u>Administration de Batzendorf</u>
1922	LOSSA Marie-Thérèse	1988-1992	ROTH Rolph
1946	LUTZ Paul	1992-1996	BOGNER Martin
1976	MISCHLER Marcel	1996-2008	MOOG Dominique
1993	BRUNNER Patrick	2008 à ce jour	ALIMASI Pierre

Les millésimes de la colonne des instituteurs sont les années de fin de mandat dans notre Commune.

On notera que les durées des mandats tant pour les instituteurs que pour les curés sont relativement courtes. Ceci est sans doute lié à l'importance relativement faible de notre Commune ainsi que de celle de la Paroisse Wahlenheim-Hochstett. Ce fut surtout le cas au 19^{ème} siècle où ces entités modestes permirent aux jeunes instituteurs et aux jeunes curés de se forger ou de renforcer leur expérience dans le monde rural.

Notons pour conclure que Hochstett, un des plus petits villages de l'Alsace du 19^{ème} et début du 20^{ème} siècle, a été le berceau de deux grands missionnaires en moins d'un siècle, il s'agit de :

- Monseigneur Jean OSTER (1846-1935), Préfet Apostolique à Saint Pierre et Miquelon,
- Monseigneur Jérôme LINGENHEIM (1906-1985), évêque de Sokode au TOGO.



ELECTIONS 2014

Deux élections, sont d'ores et déjà planifiées : les élections municipales à deux tours, les élections européennes à un tour.

- **Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014.**
- **L'élection pour renouveler le Parlement Européen se tiendra le 25 mai 2014.**

Ces deux élections seront suivies à l'automne, notamment en Alsace, des élections sénatoriales ; à ces dernières, votent uniquement les grands électeurs c'est à dire les parlementaires et les élus communaux désignés en conseil municipal en fonction de l'importance de la commune

Nous rappelons que l'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique sauf pour les jeunes ayant atteint la majorité avant chacune de ces échéances et qui, au préalable, auront fait la démarche en vue de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (DAPD).

Il importe donc que les habitants nouvellement installés dans notre commune, ou toutes celles et tous ceux n'ayant jamais figurés sur la liste électorale, fassent les démarches nécessaires en mairie pour obtenir la carte d'électeur dans les temps.

Il faut que l'inscription soit faite au plus tard le 31 décembre 2013 pour pouvoir voter en 2014.

« Voter est un droit, mais aussi un devoir », ne l'oublions jamais.

Il y a obligation de présenter une pièce d'identité dans toutes les communes

Cette obligation découle du décret de loi suivant :

L'article 31 du décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013 portant application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral modifie l'article R. 60 du code électoral.

CARTE D'IDENTITE



A compter du 1^{er} janvier 2014, les cartes d'identité seront valables pendant 15 ans sauf pour les personnes mineures.

Celles établies depuis le 1^{er} janvier 2004 seront prorogées automatiquement d'une durée de 5 ans.

La validité des passeports reste inchangée.

SICTEU DE MOMMENHEIM ET ENVIRONS

Lors de sa réunion du 28 octobre 2013, le SICTEU a décidé à l'unanimité des membres présents (2 absents sur 18), de transférer la gestion de la STEP (station d'épuration), celle des réseaux intercommunaux, la facturation et le nettoyage des réseaux communaux au SDEA. Les 9 communes gardent la gestion des réseaux communaux. Cette décision murement réfléchie fut motivée par la simplification des procédures mais surtout par la compétence, l'écoute et la disponibilité du SDEA.

Par rapport à la gestion confiée pendant un contrat décennal à la Lyonnaise des Eaux, cela ne changera rien pour les Communes membres. A compter du 1er janvier 2014, le SICTEU sera dissout et remplacé par une Commission Locale d'Assainissement tout comme l'a été le Syndicat des Eaux de Hochfelden en 2008.



FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE EN 2013

En 2013, nous avons une fois de plus fleuri notre Commune en apportant quelques changements par rapport à l'année précédente. Nous avons suivi à la lettre les conseils de deux membres de la commission d'arrondissement, qui lors de son passage le 4 juillet n'avait vraiment rien à redire à notre fleurissement. Dès lors il nous était permis d'espérer l'obtention de la première Fleur...Mais la visite régionale du 19 juillet a anéanti tous nos espoirs, prétextant que le fleurissement est trop classique et que Hochstett concourt dans la catégorie des communes peuplées entre 300 et 1000 habitants.

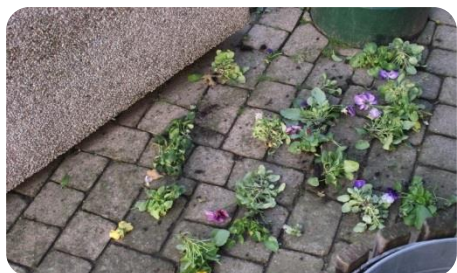
Le président de ce jury, composé d'une vingtaine de personnes, nous a affirmé que si notre Commune n'avait que 299 habitants, la première Fleur nous aurait été attribuée. Vraiment dommage de se baser sur de tels critères car une commune de 322 habitants n'a pas plus les moyens humains et financiers qu'une commune de 299 habitants.

Le jury d'arrondissement nous a attribué le 2^{ème} prix pour le fleurissement du Monument aux Morts et de la place de l'Eglise/Mairie. Un diplôme d'encouragement pour le fleurissement du village nous a été décerné par le Département.

Je voudrais remercier ici le travail accompli par Joseph HAAG et Marie-Paule OSTER qui assument au printemps mais aussi en automne les diverses plantations ainsi que l'arrosage et l'entretien durant toute la période estivale.



Durant la nuit de vendredi 29 au samedi 30 novembre, le bac situé près de l'abri bus a été vandalisé, l'ensemble des pensées plantées au mois d'octobre a été sauvagement arraché sans les racines de sorte que leur repiquage n'était plus possible.



Drôle de façon de soutenir le travail accompli ; n'y a-t-il vraiment pas d'autres moyens de passer son temps autour de cet abribus qui, faut-il le rappeler, devrait uniquement servir à nos écoliers qui prennent le bus deux fois par jour. S'il s'agit de certains désœuvrés de notre Commune, ils se reconnaîtront et nous ne les félicitons pas ; mais il n'est pas impossible que le forfait ait été commis par des personnes étrangères à la Commune.

Quoi qu'il en soit, la Commune portera plainte si de telles incivilités devaient se reproduire.





Les installations de chauffage Les feux de cheminée

Des **installations de chauffage mal installées, non vérifiées** ou des **conduits de cheminées bouchés** faute d'avoir été ramonés sont très souvent à l'**origine d'un début d'incendie**, surtout durant la période hivernale.

Les risques du chauffage au bois

- **Risque d'intoxication** : émission de monoxyde de carbone en cas de mauvaise combustion ou si le conduit est bouché.
- **Risque d'incendie** : un feu de cheminée peut se propager à toute une habitation.
- **Risque de fissure du conduit** : la chaleur émise par un feu de cheminée peut provoquer la fissure du conduit et le rendre inutilisable.

Comment reconnaît-on un feu de cheminée ?

- Une odeur spécifique
- Un ronflement anormal dans le conduit
- La chute de débris de suie
- Une fumée abondante
- Des étincelles, voire des flammes à la sortie du conduit

Que faire en cas de feu de cheminée ?

- Appeler les secours (18).
- Couper le tirage.
- Évacuer l'habitation.
- Si possible retirer le combustible.

Comment éviter un feu de cheminée ?

- Ne pas utiliser de bois humide, peint ou vernis.
- Éviter les bois résineux.
- Faire ramoner le conduit de la cheminée par un professionnel chaque année.
- Régler le tirage (un mauvais tirage entraîne une mauvaise combustion, formant un dépôt de bistre dans le conduit).

Quelques conseils

Avant chaque hiver

- Faire vérifier ses installations par un professionnel qualifié : chaudières, chauffe-eau, cheminées, inserts, poêles...
- Faire effectuer un ramonage mécanique des conduits de cheminées au moins une fois par an.

En cas de coupure d'électricité

- Installer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments et jamais dans des lieux clos.

Pendant tout l'hiver

- Aérer son logement.
- Ne jamais boucher les entrées d'air.
- Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées dans le mode d'emploi par le fabricant.
- Ne pas laisser couvrir le feu de son poêle s'il est annoncé une période de redoux.

En période de grand froid

- Ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero...
- Ne pas utiliser les chauffages d'appoint en continu.
- En cas d'acquisition d'un nouvel appareil de chauffage, s'assurer auprès d'un professionnel qualifié de la bonne installation et du bon fonctionnement de l'appareil avant sa mise en service.



www.sdis67.com

*SDIS : Syndicat Départemental Incendie et Secours





INCENDIE et SECOURS

Les détecteurs de fumée

LES DAAF Détecteurs avertisseurs autonomes de fumée

Chaque année en France, **les incendies dans les habitations font 10 000 victimes**. 800 d'entre elles décèdent dont 30 % d'enfants. 70 % des décès surviennent la nuit, les victimes étant surprises dans leur sommeil.



Le détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF) est un **élément de sécurité** qui **réagit à la présence de fumée** ou de particules de vapeur dans l'air. Il émet une alarme sonore permettant d'alerter les occupants des lieux d'un début de combustion ou d'incendie.

L'**installation de DAAF est rendue obligatoire** dans toutes les habitations et devra être effective au plus tard le **8 mars 2015**. C'est l'occupant du logement qui doit procéder à l'installation et à l'entretien des DAAF.

N'attendez plus, installez un DAAF !

Plus d'info,
flashez :



www.sdis67.com



RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2011

Le recensement « nouvelle formule » de la population de notre Commune s'est déroulé en 2006 et en 2011. Nous vous présentons donc dans cette rubrique les principaux résultats du comptage fait en 2011 en les comparant à ceux de 2006 et de 1999. A noter qu'en 2012 tous ces résultats n'étaient pas encore disponibles.



	1999	2006	2011
Population totale	241	326	317
▪ Hommes (%)	52,3 (126)	50,6 (165)	48,3 (153)
▪ Femmes (%)	47,7 (115)	49,4 (161)	51,7 (164)

De 2006 à 2011, la population a diminué de 2,75%, pour passer de 326 à 317 habitants

Activité de la population	241 totalité	326 totalité	221 totalité	15 à 64 ans
▪ Actifs	126	182		175
▸ Actifs occupés (%)	51,0	54,9		77,2
▸ Chômeurs (%)	1,2	0,9		1,9
▪ Inactifs	115	144		46
▸ Retraités (%)	13,8	13,5		8,3
▸ Elèves, étudiants (%)	3,7	8,6		7,9
▸ Autres (%)	30,3	22,1		4,7

Population par tranches d'âge	241 totalité	326 totalité	221 totalité
▪ Hommes	126	165	153
▸ 0- 19 ans	28,0%	27,5%	25,3%
▸ 20- 39 ans	34,5%	27,0%	64,7%
▸ 40- 59 ans	25,5%	34,0%	
▸ 60 ans et +	12,0%	11,5%	10,0%
			20-64 ans
			65 ans et +
▪ Femmes	115	161	164
▸ 0- 19 ans	27,0%	25,0%	25,3%
▸ 20- 39 ans	29,0%	31,0%	64,7%
▸ 40- 59 ans	27,5%	27,0%	
▸ 60 ans et +	17,5%	17,0%	10,0%
			20-64 ans
			65 ans et +

Composition des ménages

En 2011, la commune comptait 127 foyers, soit 14 de plus qu'en 2006.



Ménage d'une seule personne	13,9%	14,6%	NC
Ménage d'une personne active	65,8%	73,5%	NC
Nb moyen de personnes par ménage	3,1	2,9	2,8

Catégories de Logements

■ Ensemble de Logements	84	116	127
‣ Résidences principales	79	113	121
‣ Maisons	93,7%	91,2%	93,5%
‣ Appartements	5,1%	8,8%	6,5%
‣ Logements vacants	5	3	5
‣ Résidences secondaires	0	0	1

La Commune compte 14 logements de plus qu'en 2006, soit une augmentation de 10%.

■ Résidences principales	79	113	121
‣ Propriétaires	89,9%	86,7%	89,0%
‣ Locataires	2,5%	9,7%	7,1%
‣ Logements vacants	7,6%	3,6%	3,9%
■ Nb moyen de pièces/résidence	5,4	5,2	5,2
‣ Maison	5,5	5,4	5,5
‣ Appartement	4,0	3,1	4,0
‣ Ménages ayant au moins 1 voiture	92,4%	92,9%	92,3%

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

Mes Chers Concitoyens,

Les fêtes de fin d'année approchent. Elles sont pour la plupart d'entre nous synonymes de joies, de retrouvailles, d'instantanés de plaisirs familiaux.

Face à la crise qui nous frappe, nous devons rester optimistes, avoir de l'audace et la volonté de continuer à nous battre.

Relevons les défis du quotidien en envisageant l'avenir avec courage et confiance !

Œuvrer en faveur d'une société plus juste et plus prospère, tel est le sens de mon engagement politique. Dans le cadre de mon mandat législatif, ma priorité est d'être à l'écoute de mes concitoyens. Homme d'action, vous pouvez compter sur ma détermination pour défendre les valeurs et les intérêts de notre territoire.



Avec mon équipe parlementaire, nous vous accueillons au sein de ma permanence située au :

2 rue de la Romaine à HAGUENAU.
N'hésitez pas à prendre rdv au 09.67.23.79.51.

A chacun d'entre vous, je souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Fröhliche Winàcht an Alli und viel Glück ver's Neie Johr



LA FETE DE LA CHAPELLE

C'est plutôt la grisaille et la fraîcheur qui régnaient sur le site de la chapelle en ce dimanche 23 juin. Cela n'a pas empêché les habitués de la fête de répondre présents à l'invitation des Amis de la chapelle. Tartes flambées, pizzas, grillades, knacks, ont très vite trouvé des amateurs qui ont afflué de partout.

Notre Député Claude STURNI ainsi que d'autres élus des environs nous ont également honorés de leur présence.

Le cadre champêtre et apaisant a permis aux visiteurs de passer une soirée conviviale, agrémentée par l'animation musicale d'André SPITZER, de sorte qu'une fois de plus la fête a été une réussite.

Le président et l'association des amis de la chapelle vous remercient pour votre fidèle présence et votre soutien. Ils expriment également leur reconnaissance aux bénévoles qui consacrent chaque année, quelques heures de leur temps au bon déroulement de la fête, sans oublier la ferme Adam qui met ses fours et son camion réfrigérant gracieusement à la disposition de l'association. Le bénéfice de cette journée s'élève à 1.322,52€.

Retenez dès à présent la date du **22 juin 2014** pour la prochaine manifestation.

Vous serez également les bienvenus à l'Assemblée Générale qui se tiendra à l'Ancienne Laiterie le 14 février 2014 pour y apporter vos suggestions voire pour adhérer à l'Association.



LA FETE DES AINES

Comme le veut la tradition, les Aînés étaient à l'honneur en ce 13 Janvier 2013, pour une journée de retrouvailles dans la bonne humeur.

Dans son discours d'accueil, Monsieur le Maire Clément Jung a salué les participants tout en évoquant les principaux faits marquants de l'année écoulée.

Il a également souhaité la bienvenue aux invités d'honneur ; Monsieur Jean-Paul WIRTH, vice-président du conseil général, Monsieur Claude STURNI, député-maire de Haguenau, ainsi qu'au Père Jérôme FLECK, et les a remerciés de s'être joints aux Aînés pour cette journée festive.

Puis il a convié l'assistance à prendre l'apéritif, avant de déguster le succulent repas, préparé par notre fidèle traiteur.

L'après-midi a été consacrée à diverses animations, rehaussées par le répertoire musical d'André SPITZER. Pour clôturer la fête, la traditionnelle galette des rois a été partagée et a connu son succès habituel.



Cette journée, riche en moments d'échanges a aussi été une occasion de se retrouver en toute convivialité, pour discuter et partager quelques heures agréables avec l'espoir de se revoir l'année prochaine.

La date du **12 Janvier**
a été retenue pour
2014



Naissances

- **Quentin BRUMM**, le 3 Janvier 2013
- **Evan HAUSHALTER**, le 22 Janvier 2013
- **Zoé SCHEIDHAUER**, le 22 Janvier 2013
- **Manon KAUFENSTEIN**, le 31 janvier 2013
- **Victor DEBORD**, le 1er février 2013
- **Noé SALOMON**, le 6 février 2013
- **Justine PETIT**, le 14 mai 2013
- **Aurélié STOLL**, le 1er Août 2013
- **Mattéo GROSS**, le 7 novembre 2013
- **Noah BUHREL**, le 14 décembre 2013



Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

Grands Anniversaires

Au cours de l'année 2013 la municipalité a fêté 4 anniversaires, dont celui de Monsieur Eugène HEITZ, malheureusement décédé quelques semaines plus tard ; Monsieur HEITZ était Adjoint au Maire de 1977 à 1989.



Eugène HEITZ
80 ans
Le 26 mars 2013



Marie-Thérèse FREY
80 ans
Le 3 juillet 2013

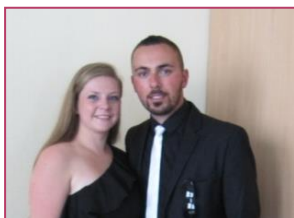


Jean-Paul GUTH-OSTER
85 ans
Le 23 juin 2013



Juliette KUHN
90 ans
Le 10 mai 2013

Mariage



Louis CALVO & Carole PETRI
Le 26 juillet 2013

Noces d'Or



HEITZ Léon et Marie Thérèse
LE 30 novembre 2012
LINGENHEIM Antoine et Jeannine
Le 26 juillet 2013

Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux et aux jubilaires.

Décès

Nous déplorons le décès de :

- **Eugène HEITZ**, survenu le 6 mai 2013 à l'âge de 80 ans.
- **Joseph LAUGEL**, survenu le 5 septembre 2013 à l'âge de 73 ans.



QUELQUES PHOTOS DE 2013...

Réunion CCRH du 19 septembre 2013



La fête des aînés



HORAIRES D'OUVERTURES DE VOTRE MAIRIE :

Lundi : 14 h – 18 h

Jeudi et vendredi : 8 h – 12 h

Tél.: 03 88 51 62 39

Email : mairie.de.hochstett@orange.fr

Toutes vos démarches administratives sur le web : www.service-public.fr